

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 septembre 2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 20 septembre, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

*Adjoint*s M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Henri WEISDORF ; M. Alain LAPORTE ; M. Laurent MAZAURY

Conseillers Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Dominique LOCHON ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; M. David BERREBY à compter de la délibération Rec 20130006 à 19H50 ; Mme Virginie BIARNES ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; Mme Chantal FEUGERE ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Serge BETMONT ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Gilbert REYNAUD

Représentés :

Mme Martine LETOUBLON donne pouvoir à Mme Martine BLANCHOUT.

Mme Chantal CARDELEC donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

Mme Boramy SAN donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.

Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL donne pouvoir à M. Alain LAPORTE.

M. Jacques STEVENS donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX.

M. Laurent VERAT donne pouvoir à Mme Dominique LOCHON.

Excusé :

David BERREBY jusqu'à la délibération PV 20130007.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Monsieur Philippe DEVARIEUX

A 19h35, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20130006 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 28 mai 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	24	Pour
Par	10	Abstentions (D.Dourche-M.Besseau-Ph.Devarieux- J.Stevens-M.Saul-J.Michelet-Ch.Feugère-L.Vérat- D.Lochon-V.Biarnès)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **28 mai 2013**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - PV-20130007 Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 28 juin 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par	24	Pour
Par	10	Abstentions (D.Dourche-M.Besseau-Ph.Devarieux- J.Stevens-M.Saul-J.Michelet-Ch.Feugère-L.Vérat- D.Lochon-V.Biarnès)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du **28 juin 2013**, composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20130006 Liste des décisions du Maire

DM-20130062	contrat de concession de droit d'utilisation de l'application internet 'INDELINÉ' (gestion du chômage) de la Sté CEGAPE	Droit d'utilisation : 2 700 € HT Contrat de suivi d'un an renouvelable sans excéder 5 ans : 4 294,49 € HT annuel
DM-20130071	Distribution du bulletin municipal et autres documents municipaux	Marché d'un an renouvelable 2 fois – Montant annuel Minimum : 10 000 € TTC – Maximum : 35 000 € TTC
DM-20130075	Travaux d'aménagement des locaux à la crèche île aux calins	56 832,48 € TTC
DM-20130076	Convention « Positive la diction » avec Tidiane, sculpteur de mots – atelier d'écriture au studio Le Jack du 15 au 19 juillet 2013	600 € TTC
DM-20130077	Convention « Positive la diction » avec Tidiane, sculpteur de mots – atelier d'écriture au studio Le Jack du 21 au 25 octobre 2013	600 € TTC
DM-20130079	Rénovation du parquet de la grande salle du Palais des sports	36 316,66 € TTC
DM-20130080	Travaux d'aménagement des locaux au groupe scolaire Le Berceau	24 735,24 € TTC
DM-20130081	Entretien et curage des réseaux d'assainissement	Marché d'un an renouvelable 2 fois Montant annuel minimum 10 000 € TTC maximum 35 000 € TTC
DM-20130082	Contrat de Prestation GALA 2014 Projet de création avec les professeurs de l'École Municipale de Danse du 1er septembre au 25 novembre 2013 avec la Cie 'Théâtre de Chair'	2 000 € TTC
DM-20130083	Fourniture et pose d'une caméra à l'aire de jeu des Petits Prés	4 196,76 € TTC

DM-20130084	Avenant au marché de travaux pour la réhabilitation de la maison de l'agiot - lot Etanchéité	9 264,57 € TTC
DM-20130085	Travaux de réfection, remaniement, entretien des couvertures, zingueries, étanchéités de toitures-terrasses des équipements de la commune	Marchés de 1 an reconductibles 2 fois. Montant annuel total maximum 400 000 € TTC
DM-20130086	Contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle 'Anga, fils du feu' pour le Noël des enfants des écoles maternelles	6 500 € TTC
DM-20130088	Contrat de maintenance et d'hergement des services ICONITO pour l'année 2013	7 367,46 € HT
DM-20130089	Contrat de Prestation Accompagnement technique et éclairage de l'exposition 'Les Chaussures dans la Mer' avec l'Association des Astres Associés	300 € TTC
DM-20130090	Fourniture de lait pour les enfants	Marché d'un an reconductible 3 fois Montant annuel : minimum 2 000 € TTC maximum 20 000 € TTC
DM-20130091	Contrat pour Atelier de pratique artistique en direction des professeurs des Ecoles Municipales d'Arts Plastiques et de Danse avec la Cie 'Théâtre de Chair'	480 € TTC
DM-20130092	Prestation logiciel de recherche d'emploi sur Internet pour les usagers de l'Espace Emploi d'Elancourt	Contrat d'un an de 11 601,20 € TTC
DM-20130093	Signature d'un contrat avec la société Quadra Service Public pour le recrutement d'un cadre chargé de Communication	8 500 € HT
DM-20130094	Location d'un duplicopieur pour le service reprographie	Marché de 6 ans 607 € HT par trimestre
DM-20130095	Avenant n°1 à l'accord cadre pour la fourniture de matériel informatique lot n°2- imprimantes et accessoires informatiques	5 000 € TTC
DM-20130097	Avenant n°1 au marché pour les travaux d'aménagement des locaux au groupe scolaire au Berceau – Lot n°1 démolition, cloison, plâtrerie et menuiseries intérieures	2 293,93 TTC
DM-20130098	Prolongation de la convention de location de locaux situés au 1, centre commercial des 7 Mares à Elancourt à la Ste Bateg	Sans incidence financière
DM-20130100	Convention de location d'un appartement au groupe scolaire J.de la Fontaine, rue Bassigny Elancourt	En recettes Loyer mensuel 415,35 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Enfance/Education

4 - 20130071 Partenariat pour l'utilisation du robot 'NAO' dans les écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	25	Pour
Par	9	Contre (M.Besseau-Ph.Devarieux-J.Stevens- M.Saul-J.Michelet-Ch.Feugère-L.Vérat- D.Lochon-V.Biarnès)

Par	1	Abstention (D.Dourche)
-----	---	------------------------

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec le CRDP, l'Education Nationale et la Société ALDEBARAN ROBOTICS, dont le texte est annexé à la présente convention, qui permettra l'utilisation de NAO et le développement de ses possibilités pédagogiques au sein de l'ensemble des écoles primaires Elancourtoises.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Administration Générale

5 - 20130072 Versement de mille euros au Fonds de Garantie du service d'aide au recouvrement des victimes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (L.Vérat)

Article 1 : **DECIDE** le versement au fonds de garantie du service d'aide au recouvrement des victimes la somme de mille euros (1 000 €) au titre de remboursement du montant des indemnités de dommages et intérêts, suite à la décision du Tribunal correctionnel de Versailles rendue le 28 juin 2012, versées par ledit fonds directement à la victime, agent de police municipale d'Elancourt.

Article 2 : **PRECISE** que ce versement ne fait nullement préjudice à toute procédure contraignante dont dispose la Commune envers le débiteur, condamné par la décision de justice précitée, et **DEMANDE** à cet effet au Maire d'engager les voies de recouvrement possibles.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Urbanisme

6 - 20130073 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la Société CSF FRANCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Société CSF FRANCE qui exploite le supermarché Carrefour Market sis à Elancourt, pour l'année 2014.

Jeunesse/Politique de la Ville

7 - 20130074 Subvention à l'ECTI pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association ECTI pour lui permettre de mener à bien son action au sein de l'Espace Emploi d'Elancourt pour l'année scolaire 2013 / 2014.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Urbanisme

8 - 20130075 Extension du cimetière de la Vallée Favière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

- Article 1 :** DECIDE d'acquérir la parcelle BD 175 d'une superficie de 2 457 m².
- Article 2 :** DIT que le prix est fixé d'un commun accord avec les propriétaires du terrain à 15 000 € (quinze mille euros).
- Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette acquisition.
- Article 4 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Urbanisme

9 - 20130076 Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire pour la reconstruction et démolition du Gymnase Lionel Terray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 34 votants, Dominga DOURCHE ne participant pas au vote,

Par	31	Pour
Par	3	Abstention (D.Lochon-V.Biarnès-L.Vérat)

Article Unique : AUTORISE le Maire à signer et à déposer un permis de construire pour la reconstruction et la démolition du gymnase Lionel Terray

Finances

10 - 20130077 Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	26	Pour
Par	9	Abstention (Besseau-Ph.Devarieux-J.Stevens- M.Saul-J.Michelet-Ch.Feugère-L.Vérat- D.Lochon-V.Biarnès)

Article 1 : DIT que le coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,44.

Article 2 : DIT que cette actualisation s'applique au 1^{er} janvier 2014.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice de la commune.

Personnel

11 - 20130078 Adhésion à la prestation socle commun du Centre Interdépartemental de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'adhérer au socle des missions communes du Centre Interdépartemental de Gestion.

Article 2 : PREND ACTE que la cotisation s'élèvera à 0,08 % de la masse salariale dans une première phase puis à 0,15 % de la masse salariale à l'issue de la 2^{ème} phase.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

12 - 20130079 Prise en charge des frais liés au suivi de formations, de préparations aux concours et de passage d'examens ou de concours par les agents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : ABROGE la délibération n° 2007005 du 16 février 2007.

Article 2 : DECIDE de rembourser les frais de transport en commun sur présentation des justificatifs des titres de transport dans la limite des frais engagés, s'ils ne sont pas pris en charge par le CNFPT.
Pour les déplacements en dehors de la région Ile de France, l'agent sera remboursé sur le tarif 2^{ème} classe.
Le remboursement se fera au maximum sur la base d'un trajet au départ de la résidence administrative.

Article 3 : DECIDE de rembourser aux agents en situation de handicap les frais de transport spécifiques, dans la limite des frais engagés, s'ils ne sont pas pris en charge par le CNFPT.

- Article 4 :** DECIDE de rembourser aux agents les frais de repas suivant le taux de remboursement forfaitaire en vigueur sur présentation de justificatifs, s'ils ne sont pas pris en charge par le CNFPT.
Ces frais sont pris en charge à condition que la formation se déroule sur la journée entière mais ne sont pas pris en charge lors du passage d'un examen ou d'un concours.
- Article 5 :** DECIDE de rembourser aux agents les frais d'hébergement en appliquant le taux maximum du remboursement forfaitaire en vigueur, sur présentation de justificatifs, s'ils ne sont pas pris en charge par le CNFPT.
La commune donnera son avis quant à l'opportunité de prendre ou non un hébergement pour suivre une formation.
L'agent ayant choisi d'effectuer des allers et retours quotidiens malgré la proposition de prise en charge des frais d'hébergement par la commune, ne sera remboursé que d'un seul trajet aller-retour en transport en commun.
- Article 6 :** DECIDE de prendre en charge, une fois par an, les frais de transport en commun pour se rendre aux épreuves d'admissibilité d'un concours ou d'un examen,. Une prise en charge supplémentaire est accordée si l'agent se rend aux épreuves d'admission de l'examen ou du concours.
La commune prend uniquement en charge les frais de transport en commun pour se rendre au centre d'examen le plus proche de la résidence administrative.
- Article 7 :** DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

13 - 20130080 Création d'un poste d'apprenti pour un BAC PRO Systèmes Electroniques Numériques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

- Article 1 :** DECIDE de mettre en place un Contrat d'Apprentissage, afin de permettre à l'apprenti d'obtenir un Bac Pro Systèmes Electroniques Numériques
- Article 2 :** AUTORISE en conséquence le Maire à signer le contrat d'apprentissage et les documents y afférent.
- Article 3 :** PRECISE que la rémunération de l'apprenti concerné sera celle correspondant aux salaires minimum prévus par la réglementation.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

14 - 20130081 Mise à jour du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (D.Lochon)

Article 1 : DECIDE les créations des emplois à temps complet suivants :

- FILIERE ADMINISTRATIVE
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 1 attaché principal
- FILIERE CULTURELLE
 - 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

15 - 20130082 Convention de partenariat avec la CASQY relative au fonctionnement de l'outil de veille sur le logement social

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DÉCIDE de signer la Convention de partenariat relative au fonctionnement de l'outil de veille sur le logement social de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines avec les sept communes du territoire, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

16 - 20130083 Subvention au Club de Tennis de Table

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) au CLUB DE TENNIS DE TABLE D'ELANCOURT, dans le cadre de l'organisation de stages intensifs pour les jeunes pongistes durant les vacances scolaires d'été, à Elancourt et en province.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

17 - 20130084 Subvention de fonctionnement au Tennis Club d'Elancourt pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Chantal CARDELEC ne participant pas au vote,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) au TENNIS CLUB D'ELANCOURT pour l'année 2013.

Article 2 : **PRECISE** qu'une avance de 1 075 € (mille soixante quinze euros), sur cette subvention 2013, a déjà été votée et versée en février 2013 ; le solde restant à verser étant de 3 225 (trois mille deux cent vingt-cinq euros).

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

18 - 20130085 Convention de partenariat avec l'association Escrime Club de Trappes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association ESCRIME CLUB DE TRAPPES pour la mise à disposition du gymnase Maurice Chastanier du 09 septembre 2013 au 04 juillet 2014, dont le texte est annexé à la présente convention.

Sports

19 - 20130086 Mise à disposition du Palais des Sports au collège Louis Pergaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (V.Biarnès)

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite du Palais des Sports avec le collège Louis Pergaud pour la période scolaire 2013/2014, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

20 - 20130087 Convention de mise à disposition d'un local à l'AFC les Templiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer, avec l'AFC les Templiers, la convention de mise à disposition, dont le texte est annexé à la présente délibération, un local situé dans la cour de l'école maternelle Willy Brandt, pour la période du 01 septembre 2013 au 29 juin 2014, afin d'y stocker du matériel nécessaire aux séances de préparation physique et sportive des licenciés du club.

Jeunesse/Politique de la Ville

21 - 20130088 Contrat Social de Territoire 2013-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **APPROUVE** les termes du document de programmation du Contrat Social de Territoire, annexé à cette délibération et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce Contrat Social de Territoire.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

22 - 20130089 Tarification du gala de danse 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : FIXE les tarifs pour la participation des familles à la confection des costumes, à l'occasion du Gala 2014 de l'Ecole Municipale de Danse selon le tableau ci-dessous :

Type de costume	Tarifs
Enfants de taille inférieure à 145 cm	14,50 €
Enfants de taille inférieure à 145 cm (forfait 2 costumes)	21,50 €
Enfants, adolescents, adultes de taille égale ou supérieure à 145 cm	19,50 €
Enfants, adolescents, adultes de taille égale ou supérieure à 145 cm (forfait 2 costumes)	29,00 €

Article 2 : FIXE les tarifs des droits d'entrée aux représentations du Gala de l'Ecole Municipale de danse des 27 et 28 juin 2014 selon le tableau ci-dessous :

Catégorie	Tarifs
Place enfant	4,00 €
Forfait enfant 2 spectacles	5,70 €
Place adulte	8,30 €
Forfait adulte 2 spectacles	11,30 €

Article 3 DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice 2014 de la commune.

Culture

23 - 20130090 Subvention sur projets aux associations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de verser une subvention de :

- ☛ 200 € (deux cents euros) à l'association « L'image en Boite » pour l'acquisition d'un nouvel écran avec réalisation du calibrage du projecteur, afin d'améliorer les conditions de projection des images.
- ☛ 2 200 € (deux mille deux cents euros) à l'association « Comité de Jumelage » pour l'organisation de la réception de la délégation de Cassina de Pecchi du 27 au 30 septembre 2013.
- ☛ 300 € (trois cents euros) à l'association « CODATYV » pour la représentation du spectacle « Seuls en scène et duos » qui s'est déroulé le samedi 13 avril 2013, dans le cadre de la saison culturelle de la Ferme du Mousseau.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

24 - 20130091 Accueil en résidence de l'Association 'Théâtre de Chair'.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer, avec l'association Théâtre de Chair, la convention de résidence territoriale, dont le texte est annexé à la présente délibération, relative aux répétitions et représentations du spectacle « la classe envolée » durant la saison artistique 2013/2014.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

25 - 20130092 Accueil en résidence territoriale de la Compagnie 'Deug Doen Group'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de résidence avec la **Compagnie Deug Doen Group**, dont le texte est annexé à la présente délibération, dans le cadre de la création du spectacle « **Cris et chuchotements** » durant la saison culturelle 2013/2014.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes et en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

26 - 20130093 Accueil de la Compagnie 'Katharsis'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de spectacle et des locaux d'hébergement avec la compagnie « **Katharsis** » dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

27 - 20130094 Accueil de la Compagnie 'Hervé KOUBI'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de résidence, dont le texte est annexé à la présente délibération, entre la Ville d'Elancourt et la Compagnie « **Hervé KOUBI** » pour la mise à disposition de l'hébergement de la Ferme du Mousseau à des fins de logement du 14 octobre au soir au 20 octobre 2013 au matin.

Article 2 : DIT qu'en échange de la mise à disposition de l'hébergement, la Compagnie proposera un volet d'actions culturelles à l'Ecole Municipale de Danse.

Culture

28 - 20130095 Fonds de concours 2013 pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** le versement par la Communauté d'Agglomération d'un fonds de concours d'un montant de 34 310 € (trente quatre mille trois cent dix euros) en 2013 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'équipement culturel la Ferme du Mousseau, selon les dispositions de la délibération n°2010-1353 du 24 mars 2011 (soit 100% de la dotation 2012).

Article 2 : **DIT** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel la Ferme du Mousseau est au moins égale au montant du fonds de concours versée par la Communauté d'Agglomération, soit un montant de 171 466,14 € (cent soixante et onze mille quatre cent soixante six euros quatorze centimes).

Article 3 : **AUTORISE** le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2013 jointe à la présente délibération ainsi que toutes pièces y afférentes.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune

Culture

29 - 20130096 E-Billetterie culturelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	33	Pour
Par	2	Abstention (V.Biarnès – Ch.Feugère)

Article 1 : **DE SIGNER** la convention instaurant une e-billetterie, dont le texte est annexé à la présente délibération, entre la ville d'Elancourt et la CASQY.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Services Techniques

30 - 20130097 Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de cotisation annuel de 400 € (quatre cents euros).

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Service Environnement

31 - 20130098 Commission d'appel d'offres du Groupement de commande pour la réalisation de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres pour le groupement de commande, en vue de l'établissement de plans de prévention du bruit dans l'environnement, composée d'un représentant élu, pouvant être suppléé parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement.

Après avoir recueilli les candidatures de Jean-Pierre LEFEVRE en tant que titulaire et de Laurent MAZAURY en tant que suppléant,

Ont obtenu :

Titulaire :

Jean-Pierre Lefèvre : 23 voix

Blanc : 9 voix

Nul : 1

Suppléant :

Laurent Mazaury : 21 voix

Serge Betmont : 1 voix

Blanc : 10 voix

Nul : 1

Article 2 : DESIGNE

- | | |
|-----------------------|-----------|
| - Jean-Pierre LEFEVRE | Titulaire |
| - Laurent MAZAURY | Suppléant |

Article 3 : DESIGNE le représentant du coordinateur comme Président de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Article 4 : ABROGE les articles 5, 10 et 11 de la délibération n°20120273 du 21 septembre 2012.

Services Techniques

32 - 20130099 Révision du Plan Local des Déplacements (PLD) de Saint-Quentin-en-Yvelines

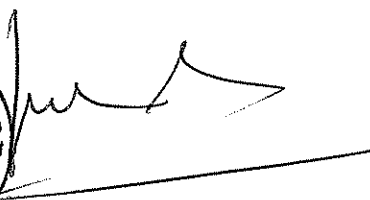
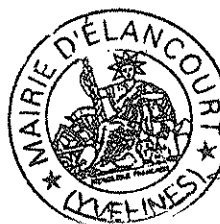
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DONNE un avis favorable au projet de PLD (Plan Local de Déplacement) auquel sont annexés :

- le schéma directeur cyclable,
- le diagnostic du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- la délibération 2013-441 du Conseil Communautaire arrêtant le projet de PLD.

Article 2 : DIT que cet avis n'entraîne aucune incidence financière sur le budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50 .

Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt